

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 26 octobre 2017

Objet : RD - Approbation des décisions modificatives (DM)

- date de convocation le 20 octobre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-six octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 68

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Philippe Trepier

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Alain Thieffenat

Daniel Grosjean

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino -

Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin -

Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Claudette Levrot-Virot -

Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton -

Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori -

Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Gérard Marcucci

Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

François Blanc

Maryse Fabre

Adeline Vincent

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Roचाix

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Bernard Januel

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Luc Berthalay à Pierre Hemar - de Nathalie Colin-Cocchi à Isabelle Rousseau - de Julien Donzel à Daniel Grosjean - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Christine Dioux - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Annick Bonniez - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Sylvie Vuillemet à Luc Berthoud

• conseillers excusés : 4

Stéphane Bochet - Jérôme Esquevin - Anne Manipoud - Dominique Pommat

Conseil communautaire du 26 octobre 2017

délibération **n° 362-17 C**

objet **RD - Approbation des décisions modificatives (DM)**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances, des transferts de charges, de l'organisation des services et du droit des sols, rappelle que le vote du budget primitif 2017 est intervenu lors du Conseil communautaire du 23 mars 2017. Le budget supplémentaire a quant à lui été voté lors du Conseil communautaire du 15 juin 2017.

La présente décision modificative permet d'opérer quelques ajustements de chapitres budgétaires et de régulariser quelques inscriptions sur les crédits de fonctionnement et les opérations d'investissement.

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les décisions modificatives pour chacun des budgets de Chambéry métropole - Cœur des Bauges définies ci-dessus,

Article 2 : procède au versement de la subvention de 73 963,57 € à Grand Chambéry Alpes Tourisme, dont les crédits ont été inscrits à la décision modificative du budget général et approuvée à l'article 1 de la présente délibération,

Article 3 : verse à Chambéry-Grand Lac Economie les montants de 156 846,90 € (résultat d'investissement) et 725 310,42 € (résultat de fonctionnement) correspondant aux résultats 2017 du budget annexe immobilier d'entreprise de Chambéry métropole - Cœur des Bauges suite à l'adoption de son compte administratif et dont les crédits ont été inscrits à la décision modificative du budget général approuvée à l'article 1 de la présente délibération.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 362-17 C

Objet de l'acte : RD - Approbation des décisions modificatives (DM)

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Décisions budgétaires 4 - Décisions modificatives

Date de l'acte : 26 octobre 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171026-lmc1H20143H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20143H1

Date de transmission en Préfecture : 03 novembre 2017

Date de réception en Préfecture : 03 novembre 2017